

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 9 (1936)

**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** Fondation du Logement ouvrier à Lausanne

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'HABITATION EST L'ORGANE DE :

l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne  
la Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne  
la Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève  
la Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

(ABONNEMENT GRATUIT POUR LES MEMBRES DE CES SOCIÉTÉS)

Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct. + Versement au compte de chèques II 6622

# É D I T E U R

Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement

# R É D A C T E U R

A. Hœchel, 78 rue de Lausanne à Genève

# ADMINISTRATION

Imp. Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

## CHRONIQUE = COMMUNIQUÉS = DIVERS

### Fondation du Logement ouvrier à Lausanne

Le Conseil d'administration de cette fondation s'est réuni le 4 février écoulé. Le président, M. F. Ribi, conseiller communal, a présenté le rapport annuel dont nous extrayons ce qui suit :

« La crise économique et surtout le chômage dans l'industrie du bâtiment, ont amené la Fondation du Logement ouvrier, cela peut paraître paradoxal, à étudier un nouveau projet de construction. »

#### Construction

La Municipalité de Lausanne recherchant des occasions de travail pour les chômeurs, nous a demandé si nous étions disposés à reprendre le projet que nous avions élaboré, il y a six ans, pour la construction d'un groupe de logements sur le terrain communal sis derrière l'ancienne Usine à gaz à Ouchy. Les pourparlers engagés aboutirent rapidement et, le 19 mai déjà, était signée la promesse de cession du terrain par la commune. Le 16 juillet, le Conseil communal approuva le préavis municipal relatif au projet présenté par la Fondation du Logement ouvrier (la commune accordant, comme elle l'avait fait précédemment, en plus de la cession gratuite du terrain, une seconde hypothèque s'élevant au 40 % du coût de construction, au taux de 2 % et ½ % d'amortissement, plus une subvention de 3 % du même montant pour participation aux frais d'entretien).

Les plans établis par MM. Gilliard & Godet, architectes, prévoient six maisons contiguës, avec 74 logements, dont 12 de 3 pièces (cuisines non comprises), 50 de 2 pièces et 12 de 1 pièce.

Tous les logements sont pourvus d'une chambre de bains avec chauffe-eau à gaz, et ils disposent d'un balcon, ce qui n'était pas le cas dans les précédents groupes. Il n'y a pas de chauffage central. Les loyers sont de 660 fr. (3 pièces), 540 fr. (2 pièces), 360 fr. (1 pièce).

Les travaux ont commencé en décembre 1935, et le nouveau groupe doit être terminé de façon que les appartements puissent être occupés le 24 septembre 1936.

#### Administration

Les relations du bureau et du Conseil d'administration avec les locataires ont été influencées par la crise économique et le chômage. Le paiement des loyers s'effectue difficilement, ce qui procure un surcroit de travail au caissier. Il faut ajouter aux pertes de loyers inévitables, des frais importants pour la mise en état et l'entretien des logements.

Le bureau n'a eu qu'à se louer de l'activité déployée par M. A. Ponci, auquel le Conseil d'administration a confié les fonctions de surveillant principal. Nous avons, grâce à lui, un contact permanent avec les locataires.

#### Conseil d'administration :

MM. Auguste Blanc et Th. Siegenthaler ayant quitté les services de la ville, la Municipalité les a remplacés par MM. Giorgis, chef de la Comptabilité générale de la Direction des finances, et Hämerli, architecte de la ville.

M. Georges Geiger a été appelé à remplacer comme secrétaire M. le Dr Châtenay, qui a quitté Lausanne.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit, aujourd'hui :

MM. Ribi Fritz, président ;  
Bovey Henri, caissier ;  
Geiger Georges, secrétaire ;  
Ponci Angelo, surveillant principal ;  
Volet Ernest, membre ;  
Jaton Ernest, membre ;  
Widmer G., membre,  
les sept désignés par la Société coopérative d'habitation et MM. Giorgis et Hämerli, délégués de la Municipalité ; Jaton et Giorgis ont été désignés comme vérificateurs.

#### Finances :

La Fondation du logement ouvrier possède à ce jour pour 1 million 103,440 fr. d'immeubles.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1935 bouclent avec un bénéfice de 6136 fr. 20, contre 13,414 fr. 80 en 1934.

Il faut attribuer cette diminution aux frais d'entretien assez importants et aux pertes de loyers qui augmentent à mesure que la crise s'accentue.

M. Ribi a terminé son rapport en adressant des remerciements aux autorités communales pour leur bienveillant appui financier et leur compréhension des difficultés auxquelles toute une partie de la population durement éprouvée par le chômage doit faire face.

Les comptes présentés par M. Henri Bovey, caissier, ont été approuvés avec remerciements, puis décharge a été donnée du bureau, pour son excellente gestion.

## Bilan au 31 décembre 1935

	ACTIF	PASSIF
Immeubles . . .	1.103,440.95	Hypothèques . . . 1.037,312.70
Compte construct. . .	6,083.45	Réserves . . . 27,780.30
Banque et titre. . .	37,879.20	Capital social . . . 45,750.—
Chèques postaux. . .	815.85	Banque . . . 11,000.—
Caisse . . .	3.55	Obligat. émises . . . 21,790.—
Loyers dus . . .	3,041.20	Loyers en avance . . . 1,495.—
		Bénéfice . . . 6,136.20
	1.151,264.20	1.151,264.20

## Chronique

### Fédération des jardins ouvriers

L'assemblée annuelle de la Fédération suisse tiendra ses assises à Genève, les 20 et 21 juin 1936. La participation sera certainement très nombreuse car aujourd'hui déjà plus de 600 visiteurs ont annoncé leur venue. Nous publierons ultérieurement quelques détails du programme.

### Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

L'assemblée annuelle a été fixée au samedi 13 juin 1936, à Genève. Le programme sera publié ultérieurement.

### Société coopérative d'habitation, Lausanne

La société offre toujours à louer, dans ses divers groupes d'immeubles, de beaux appartements de 3, 4 et 5 pièces, munis ou non de tout le confort, pour tout de suite ou pour date à convenir. Les uns avec jardin. Maison familiale à Prélaz-Cottages. Bains partout. La nouvelle baisse de prix n'étant pas encore complètement fixée au moment de l'envoi de ce communiqué, prière de se renseigner auprès des surveillants et du Bureau de location, Saint-Laurent, 20, au 1<sup>er</sup> (ouvert de 10 à 12 h. 15 et de 16 à 17 h. Téléphone 31.475), s. v. p. Détails dans le prochain communiqué. Coopérateurs, donnez la préférence à votre société et bénéficiez des bonnes conditions qu'elle vous offre !

Le comité.